

Délivrance des actes d'Etat Civil 01.69.46.80.70

DEMANDE DE COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE :

Vous pouvez effectuer votre demande :

- ▶ Soit sur ce site
- ▶ soit par courrier à la mairie de votre lieu de naissance en indiquant la date de naissance, le nom et les prénoms de vos parents, (art. 9 du décret du 16 Septembre 1999) en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse et une photocopie de votre pièce d'identité.
- ▶ Soit en vous déplaçant directement à votre mairie de votre lieu de naissance

DEMANDE DE COPIE INTEGRALE D'ACTE DE MARIAGE :

Vous pouvez effectuer votre demande :

- ▶ Soit sur ce site
- ▶ soit par courrier à la mairie de votre lieu de mariage en indiquant la date du mariage ainsi que le nom et les prénoms de vos parents, (art. 9 du décret du 16 Septembre 1999) en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse et une photocopie de votre pièce d'identité.
- ▶ Soit en vous déplaçant directement à votre mairie de votre lieu de mariage

DEMANDE DE COPIE INTEGRALE D'ACTE DE DECES :

Vous pouvez effectuer votre demande :

- ▶ Soit sur ce site
- ▶ soit par courrier à la mairie du lieu de décès de la personne concernée en indiquant la date du décès ainsi que votre filiation par rapport au défunt, en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse et une photocopie de votre pièce d'identité.
- ▶ Soit en vous déplaçant directement à la mairie du lieu de décès ou de domicile du défunt